

ANNÉE 2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ASSOCIATION SLEEP-IN



Chemin de l'Usine-à-Gaz 10 | 1008 Renens

INTRODUCTION

LE SLEEP-IN, C'EST QUOI ?

Le Sleep-in est une association active à Renens depuis 1993 et qui a pour but de loger les personnes qui en ont besoin. Pour ce faire, nous ouvrons nos portes de 21h à 9h du matin, 7j/7 et 365 jours par an. Notre structure peut accueillir environ 35 personnes et s'inscrit dans le dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Lausanne qui comptabilise 4 autres bâtiments ayant la même vocation.

Ce dispositif est saturé depuis des années et chaque soir, chaque hébergement doit refuser une partie des personnes qui se présentent à sa porte, faute de place.

De manière très résumée, c'est dans ce contexte que nous évoluons depuis plus de 30 ans.



BILAN ANNUEL

Plusieurs thématiques fortes caractérisent l'année 2024 au Sleep-in. Nous avons décidé de les mettre en avant dans ce rapport et de les développer dans des chapitres thématiques : la santé mentale, les difficultés du travail social, le futur de notre maison ou encore l'annualisation des hébergements d'urgence. Mais avant cela, nous voulons proposer un résumé de l'année mois par mois, qui fait écho à la pluralité du Sleep-in et qui plonge dans le quotidien de notre association.

JANVIER

L'année 2024 commence avec une nouvelle réjouissante : l'Association des Familles du Quart Monde (AFQM), une association basée à Renens, nous propose des permanences sociales deux fois par mois au sein de nos murs pour faire de l'accompagnement administratif, de l'écoute et de l'orientation pour les usagè·es durant nos veilles. Plein de services que l'urgence de nos veilles ne permet pas de faire. En tout cas : Merci à elleux !

Un évènement du début d'année fût la réception d'un rapport de la Ville de Lausanne concernant ses plans à moyen-long terme pour les hébergements d'urgence (HU). Un document qui fait suite à des interpellations au Conseil Communal sur la stratégie de la Municipalité quant au sans-abrisme. Sur le papier, c'est assez joli ; la stratégie mise sur des hébergements spécifiques pour les femmes, les personnes âgées, etc.

Mais pour cela, il faut des bâtiments et de l'argent ; deux choses qui font plutôt défaut aujourd'hui, mais on reviendra sur cette thématique en profondeur plus loin dans ce rapport d'activité.

Au niveau de la maison et des veilles, plusieurs interactions et violences sexistes durant les soirées confrontent, encore et encore, l'équipe et avant tout les personnes perçues comme des femmes à la réalité du monde ; le sexisme est partout et le travail est toujours autant inégalitaire en termes de charge et de violences vécues. Sinon, plusieurs situations individuelles nous laissent impuissant·es devant des bénéficiaires que nous ne pouvons plus recevoir à l'intérieur du Sleep-in à cause d'épisodes de violences, de menaces ou, plus justement, à cause de la rue qui piétine leur santé mentale ; chose dont nous parlerons également plus en détails.

FÉVRIER

Une rencontre assez cocasse a eu lieu durant ce mois de février. Le Sleep-in rencontrait conjointement la Police de l'Ouest lausannois, la responsable du dispositif d'aide d'urgence lausannois, un responsable de la voirie, un politique responsable du social à Renens - et on en passe - pour faire une balade autour de la maison et tenter de remédier au problème des déchets.

Qui s'occupe de quoi ? D'où ? La faute à qui ? De quoi ? Mais pas forcément pourquoi. Pas beaucoup de décisions. Tout le monde est d'accord sans vraiment l'être.

Au mois de mars, on reçoit une invitation qui fait plaisir : Tataki. Le média internet de la RTS nous propose de faire un format entièrement dédié au Sleep-in avec une immersion durant une de nos veilles. On accepte ! La visibilité n'a pas de prix et les réseaux sociaux sont trop délaissés de notre part, souvent faute de temps.



**3 nuits dans un refuge d'urgence
pour SDF - Immersion**

Non loin du Sleep-in existe une yourte nommée “La Demeure” ; c’est une autre association qui mêle différentes activités culturelles et sociales pour des publics variés dont une partie sont des personnes qui fréquentent le Sleep-in. Et bien tout ça n’est pas au goût du syndic de Prilly qui les accuse de faire dormir des gens en journée et, donc, de ne pas respecter leur mandat culturel de base. Menace ? Le syndic ordonne tout simplement de fermer le lieu si l’association continue de permettre à des gens de dormir et ne se conforme pas à certains travaux qui servent de prétexte pour rendre cette menace plus entendable.

Le mois de mars voit à son tour plusieurs situations d’usagères complexes, révoltantes et pour lesquelles

notre pouvoir d'agir est bien restreint. L'une d'elles s'est faite agressée sexuellement la nuit d'avant son arrivée au Sleep-in. Elle communique peu mais souhaite porter plainte. Une personne de l'équipe l'accompagnera dans les méandres administratifs d'une telle démarche, d'autant plus complexe quand on ne vient pas de Suisse.

Une autre personne a fui son pays à cause d'un mariage forcé et espère retrouver son oncle qui semble vivre en Suisse. On contacte le service de recherche de personnes de la Croix-Rouge. Force à elles deux !

AVRIL

C'est le printemps, nous arrivons au mois d'avril. Les structures hivernales n'ont pas fermé pour la première fois de l'histoire des hébergements d'urgence lausannois, youpi ! On y reviendra.

Une collègue se met en arrêt, cela va durer un moment.

Deux personnes qui fréquentent régulièrement le Sleep-in et qui travaillent ont enfin trouvé des solutions ; l'une dans un appartement mis à disposition par la Commune de Renens, l'autre dans un collectif d'habitation existant en région lausannoise (un squat).

MAI

L'arrêt maladie de notre collègue en avril n'était que la prémisse de ce qui va suivre au mois de mai, deux autres personnes de la team, pour des raisons différentes, vont se mettre en arrêt durant des périodes prolongées.

Mais ces arrêts maladies créent une situation de sous-effectif le temps qu'on s'organise pour combler leurs absences. C'est dur à différents niveaux et pour tout le monde. De plus, nous constatons toujours énormément de refus et toujours beaucoup d'individualités complexes et difficiles à accompagner dans notre contexte d'urgence.

JUIN

Pour le début de l'été, on officialise l'ouverture de nos portes 10 minutes plus tôt pour les femmes ; 20h20 au lieu de 20h30. Cela leur permet de ne pas attendre dans une foule d'hommes et de pouvoir accéder à la maison en avance et donc de préparer à manger avant que cela soit la cohue autour de nos 8 plaques électriques. Pas révolutionnaire, mais ça fait une petite différence !

Beaucoup de refus, ça peut aussi impliquer des bagarres. La team, comme plusieurs fois par année, discute le cadre et les demandes des personnes que l'on refuse et qui restent devant la maison faute de place ailleurs. Dentifrice, mouchoirs, eau, un pipi dans des toilettes, un drap de lit pour dormir dehors : oui, oui, oui, bof, non. La cohérence d'équipe vis-à-vis de toutes ces demandes est importante pour ne pas créer les gentil·les veilleuses et les méchant·es veilleuses. Mais c'est glauque..

JUILLET

Cerise sur le gâteau, un établissement ferme ses portes : Borde 47. Ce bâtiment avait été principalement occupé

en 2023 par la communauté Rrom. Les habitant·es avaient refusé de partir une fois que la Ville de Lausanne avait demandé de vider les lieux de ses résident·es à la demande du propriétaire privé qui le louait. Une prolongation avait été négociée, des manifestations organisées, mais cette fois-ci c'est la fin. La fin, ça veut dire une quarantaine de personnes en plus dans le dispositif saturé.

AOÛT

En parallèle ou en plus des tensions, des bagarres, des refus et des situations de santé mentale comme physique catastrophiques, un usager ayant moins de trente ans se fait diagnostiquer un cancer naso-cérébral métastasé. Un bras de fer pour le faire admettre dans un centre de soins adapté commence. Il ira au CHUV pour quelques mois, pour commencer ses traitements, se reposer, accepter ce que la vie lui propose comme nouveau défi.

SEPTEMBRE

En fin d'été, l'équipe s'épuise et les arrêts maladies initialement prévu pour des durées déterminées se prolongent. Nous décidons d'engager de nouvelles personnes pour renforcer l'équipe et pallier le "sous-effectisme" ambiant.

OCTOBRE

On a bien fait, 2 autres membres de l'association posent leur démission au début de l'automne.

NOVEMBRE

Le mois de novembre arrive et, avec lui, ses premières vagues de froid. Il fait des températures avec un ressenti en-dessous de zéro degré ! Alors l'équipe rediscute de sa cohérence et laisse les personnes refusées utiliser notre structure un peu plus que d'habitude : rajouter un matelas par terre, laisser les gens se doucher au chaud, aller boire un thé dans notre salon, etc.

DÉCEMBRE

On finit l'année avec l'intégration des nouvelles personnes qui avaient postulé en fin d'été.

Mais nous n'avons pas abordé une thématique centrale qui a pourtant impacté chaque virgule de ce rapport jusqu'à maintenant..

LA THUNE !

Nous avons bouclé notre année 2023 avec une surprise extrêmement désagréable ; nous avons un trou de plus de 75'000.- dans notre budget.

Mais comment c'est arrivé ?

Nous recevons nos subventions de l'État de Vaud par tranche de 2 mois. Depuis quelques années, nous demandons des avances de certaines de ces tranches car les dépenses fluctuent de mois en mois, ce qui demande une vigilance particulière quant à nos liquidités présentes sur notre compte.

Il existe, sur ce même compte, 75'000.- qui ne nous appartiennent pas. Cet argent est un fond de péréquation (pour ceux qui savent) ; pour ceux qui n'ont aucune de quoi on parle, cet argent est à utiliser en cas d'urgence et doit être demandé et motivé au préalable auprès de nos subventionneurs.

En 2023, l'association Sleep-in a considéré cet argent comme faisant partie intégrale de sa subvention et les a dépensés sans crier gare. Notre budget est serré et chaque année nous prions pour qu'il soit augmenté pour nous permettre de mieux accompagner les personnes bénéficiaires et pour prendre soin de la maison. Pourtant, ces 75'000.- n'ont ni changé notre vie associative, ni celles des usagè·es.

Mais tout au long de l'année 2024, nous avons dû trouver les moyens de rembourser cette somme et de revenir à notre subvention de base. Des décisions difficiles ont été prises, entre la réduction de nos salaires

horaires et des coupes budgétaires dans des choses pourtant vitales comme la nourriture.

Nous avons également reçu des prêts et des dons. Nous prendrons le temps de remercier chaleureusement les personnes à la fin de ce rapport d'activité. Sans elles, il est dur d'imaginer ce que le Sleep-in serait aujourd'hui.

LES THÉMATIQUES FORTES DE L'ANNÉE

Si le résumé de l'année donne une vision globale des événements, nous avons décidé de l'étoffer un peu plus et d'élaborer quatre thématiques qui ont rythmé le quotidien du Sleep-In :

1. La remise en question du sens de notre travail
2. Santé mentale et précarité
3. Le futur de notre maison
4. L'annualisation

1. LA REMISE EN QUESTION DU SENS DE NOTRE TRAVAIL

La mission des hébergements d'urgence paraît plutôt simple sur le papier : accueillir des personnes qui n'ont pas d'autres solutions de logement pour la nuit. La question, lorsqu'une structure d'hébergement d'urgence fait le bilan de son année, est de se demander si elle a pu remplir sa mission. Or, comme chaque année, le constat est désolant ; combien de nuits dans l'année ont pu répondre aux besoins réels ? Dans nos réalités ; combien de nuit a-t-on eu zéro refus ? Malheureusement, relativement jamais.

Cette année, **5'480 refus** ont été enregistrés aux portes du Sleep-In, soit environ **15 refus par soir**.

Le nombre de refus témoigne d'une réalité et d'un besoin : les gens viennent en Suisse, les gens bougent, et cela ne cessera pas. Guerre, réchauffement climatique, crises politiques : les personnes fuient certaines zones et

arrivent dans nos pays privilégiés et vecteurs d'espoir. Mais nous ne sommes pas en capacité d'offrir un répit, un accueil, un soulagement à la précarité de ces personnes. D'autres domaines en sont bien sûr également responsables : les conditions de travail précaires, le marché immobilier, les lois migratoires de plus en plus dures, etc. Mais les hébergements d'urgence sont censés être le dernier recours lorsque tout chute et lorsque tout le reste de la société échoue.

En pratique, refuser environ 15 personnes par soir transforme profondément notre mission. Si accueillir est au cœur de notre métier, devoir dire non chaque soir à autant de personnes change la nature même de notre travail. Et cela se ressent concrètement ici, au Sleep-In.

Comment encore parler d'accueil quand nos soirées se résument à refuser l'entrée à 15, 20, 25 voire 30 personnes ? Quand une structure censée protéger devient celle qui repousse ? Nous devenons, malgré nous, les exécutant·es d'une logique de tri et d'exclusion. Nous sommes supposé·es accueillir des personnes dans l'urgence, afin de leur offrir un bref instant de répit. Or, nous sommes face à une réalité : nous ne pouvons offrir ça à une grande partie des personnes qui se présentent chaque soir. Alors, dans les faits, nous accueillons de moins en moins et nous réprimons de plus en plus. Nous n'avons tout simplement pas les moyens matériels de répondre ne serait-ce qu'aux demandes de première nécessité des personnes refusées. Alors nous les leur refusons.

Du social au sécuritaire

Ce glissement entre social et sécuritaire dans notre travail n'est que le miroir de ce renversement à l'échelle sociétale. Comme le démontre Lucile Franz (2022) dans

sa thèse “Modes de régulation de la marginalité dans le Canton de Vaud : entres politiques sociales et politiques sécuritaires”, les problèmes “sociaux” sont de plus en plus amenés à être pensés et “gérés” par du sécuritaire. Ce sont des décisions prises à des échelles diverses. Mais on voit un paradigme opérer : celui d’un glissement répressif au profit du social. Qu’il s’agisse de la répression de la mendicité ou du deal de rue – toutes deux étant des pratiques de survie pour les personnes à la rue sans droit au marché du travail –, c’est dans ce sens que va notre société. C’est aussi le cas pour les budgets : toujours plus d’argent va pour la police en comparaison à l’augmentation budgétaire pour le social, et pour les hébergements d’urgence.

Le désinvestissement de l’Etat dans la question sociale et ses répercussions sur les travailleuses sociales n’est pas nouveau, et bien documenté par les scientifiques : « On connaît le constat : les attentes vis-à-vis du travail social et des travailleurs sociaux sont sans cesse croissantes. Alors même que les moyens qui leur sont alloués ne sont pas en mesure de leur permettre d’y répondre concrètement, certains estiment, souvent à raison, que l’insuffisance des moyens (leur baisse ou leur concentration sur des aspects médiatiques) traduit le désengagement et le désintérêt – qui n’est pas nouveau – de l’État vis-à-vis de la question sociale. L’exacerbation de cette tension entre attentes et moyens, accompagnée du retrait de l’État ainsi que l’éclatement et l’individualisation des modes de prises en charge, modifient les structures sociales qui pèsent sur l’univers du travail social » (Gaspar & Foucart, 2011).

Nous devons tirer la sonnette d’alarme. Nous sommes inquiet·es de la manière dont les politiques, les organisations et les pratiques sociales détricotent peu à peu les principes essentiels du travail social. Les

conditions du travail social sont devenues difficiles en cette époque de pénurie, de tensions et de logiques sécuritaires.

Impact sur la santé des usagè·es et travailleuses

Ce glissement du travail social vers une fonction de tri, de contrôle ou de régulation sociale et sécuritaire n'est pas sans conséquences. Il a en effet un coût humain sur les personnes concernées, notamment sur leur état de santé psychique et somatique, aspect sur lequel nous reviendrons dans le chapitre suivant.

Quant aux travailleuses sociales, iels se retrouvent à devoir faire plus avec moins et finissent, à contre-cœur, par camper un rôle d'agent de la reproduction sociale et à reproduire des violences systémiques sur des individus précarisés. Le manque de moyens induit de la frustration, et des tensions entre travailleuses et usagè·es émergent.

Depuis 2023, le Sleep-in a vu 7 départs ainsi que 3 arrêts maladie dus à des épuisements, et a dû recruter 9 nouveaux et nouvelles collaborateurices. Les absences et les maladies se multiplient, les départs aussi. Le turn-over devient structurel dans des lieux comme les hébergements d'urgence, où les professionnel·les vivent au quotidien l'impossible mission d'un accueil sous condition, d'un répit rationné. Or, le turn-over constitue lui aussi un facteur aggravant et renforce le stress subi par les équipes.

Cette réalité, pourtant bien connue, est trop souvent individualisée : formations à la gestion du stress, injonctions à la résilience ou à la « posture juste » — autant de stratégies qui déplacent la responsabilité du malaise du champ politique et structurel vers les

individus. Or, comme le rappelle le sociologue Pascal Marichalar (2021), la santé au travail est d'abord une question politique et non pas une affaire de développement personnel. Il est donc essentiel de politiser cette souffrance, de la relier aux logiques d'austérité, de contrôle migratoire et de criminalisation de la précarité qui s'imposent à tous les échelons.

Pour des changements à l'échelle politique

Il nous semble alors qu'il est de notre devoir, nous qui voyons la réalité du terrain tous les soirs, d'alarmer sur la situation. Il n'est plus possible d'accepter d'être l'outil des politiques sécuritaires, d'être l'outil du manque de volonté politique, l'outil d'une sous-budgétisation des réalités précaires. Alors, une fois de plus, nous appelons à la prise de conscience politique. Les solutions sont pourtant créées depuis des années, et par d'autres également (collectif 43m2, la Maraude, de nombreux HU, etc.). Nous remettons certaines revendications ici, qui, à nos yeux, permettraient d'améliorer la situation pour les personnes fréquentant les hébergements d'urgence :

- Augmenter le nombre de places
- Adopter des politiques sociales de logement, en mettant en avant des solutions davantage pérennes pour les personnes pour qui cela est possible : les solutions de *Housing First*. S'il est vrai que l'hébergement d'urgence permet aux personnes d'échapper, dans l'urgence, à la violence, il les place cependant dans des conditions (sociales, affectives, économiques) peu propices à leur émancipation.
- Faire des vagues de régularisation : combien de personnes que nous rencontrons fréquentent les HU alors qu'elles auraient toutes les capacités de vivre une autre vie si elles avaient les papiers pour vivre la vie digne qu'elles méritent.

2. SANTÉ MENTALE ET PRÉCARITÉ

Recherche et terrain : un même constat

Tout au long de l'année, nous avons assisté à des situations intenses et complexes vis-à-vis de la santé physique et mentale des personnes que nous accueillons : maladies chroniques, crises d'angoisse, décompensations, sentiments de paranoïa, violence contre soi ou contre les autres.

Si nous ne pouvons que comprendre les causes structurelles et individuelles qui amènent à ces souffrances, nous manquons drastiquement de ressources pour y répondre. En effet, la souffrance psychique des personnes que nous rencontrons, contraintes de vivre entre la rue et les hébergements d'urgence, nous paraît évidente : parcours traumatiques, dormir à la rue, n'être pris qu'un soir sur 3,4,5 à l'intérieur, devoir partager sa chambre avec des inconnus, passer sa journée dehors dans le froid, être confronté au harcèlement policier, au rejet des passants, et bien d'autres situations dont nous nous passons les détails. La rue épuise, la rue fragilise, la rue tue. La précarité exacerbe tout. Par ailleurs, la littérature scientifique et les recherches mettent en avant le lien entre extrême précarité et santé mentale.

La Suisse a du retard dans la production de savoir sur le sans-abrisme, mais les recherches en France et aux États-Unis sont sans équivoque. Une étude publiée par la Haute Autorité de Santé (Has) en janvier 2024 le confirme : "La souffrance mentale et la précarité sont deux notions qui sont éminemment synergiques. Tel un cercle vicieux, la précarité peut générer des problèmes de santé mentale, qui eux-mêmes génèrent de la précarité". Cette étude démontre également la difficulté

à l'accès aux prestations sociales et de santé dont ces personnes auraient besoin. Dispositifs saturés, modes d'interventions inadéquats, non-recours suite à des expériences traumatiques... Bref, les raisons qui marquent une distance avec ces prestations sont nombreuses. En 2009, le HAS publiait également des chiffres. Un tiers des personnes sans domicile en Ile-de-France souffraient de troubles psychiatriques sévères : troubles psychotiques et troubles de l'humeur – dépression et troubles anxieux. Leur recommandation : créer des réponses politiques et scientifiques à la fois en termes d'accompagnement, mais surtout en termes de logement.

Des réponses insuffisantes

Une fois de plus, les constats du terrain et ceux de la recherche convergent : la précarité et l'absence de logement sont des facteurs déterminants dans la détérioration de la santé mentale. Mais concrètement, comment y répondre ?

Nous l'avons dit : des logements dignes pour toutes, des accès facilités aux prestations sociales et de santé, des programmes de Housing First, ou à minima, des HU ouverts 24/24. Mais nous sommes obligé·es de penser aussi à des solutions court-termistes, qui s'insèrent dans la quotidienneté de notre travail.

En veille, lorsque nous nous trouvons face à une personne en décompensation psychique, nous avons le sentiment de ne pas avoir les ressources nécessaires. Déjà, nous manquons de formation et de compréhension sur la santé mentale. Puis, nous devons protéger la personne ainsi que le reste des usager.e.s, venu.e.s pour se reposer. Quelles sont les possibilités ? Souvent, nous faisons appel à EMUS (L'Équipe mobile d'urgence

sociale). Pour rappel, EMUS naît d'un constat bien réel : "tous les appels passés auprès des centrales d'urgence (144/117) ne nécessitent pas obligatoirement l'intervention d'une ambulance ou de la police. Les personnes en situation dite d'urgence sociale devraient donc, à l'avenir, être prises en charge par une équipe spécifique, intégrant des professionnels des domaines social et sanitaire". Toutefois, il n'existe qu'une seule patrouille pour tout le Canton de Vaud afin de répondre aux nombreuses urgences sociales. Cette unique équipe ne peut répondre à ce besoin et fait reposer une très grosse charge sur les 2 travailleuses d'EMUS. Une seule équipe pour un Canton de presque un million d'habitant ne permet pas toujours une arrivée "d'urgence".

Alors que faire ? Appeler la police ? Les personnes que nous accueillons sont majoritairement racisées, viennent de pays tiers, et subissent toutes sortes de violences institutionnelles, notamment de la part de la police. Appeler la police face à une décompensation psychique paraît alors contradictoire et ne fait parfois qu'augmenter la violence pour les personnes. Nous faisons le constat que les besoins pour répondre à la dégradation psychique et mentale des personnes précarisées n'est pas suffisante. Tant dans la prévention ; les personnes ont besoin d'un logement et ne pourront pas établir une vie saine et stable entre les hébergements d'urgence et la rue. Tant dans les remèdes ; il faut davantage d'équipes d'urgence sociale, et une meilleure compréhension de ces situations.

3. L'AVENIR DE LA MAISON : ENTRE MENACES, GENTRIFICATION ET MANQUE DE VOLONTÉ POLITIQUE

Depuis 1993, l'Association Sleep-in tente de faire vivre une grande maison jaune dans le quartier de Malley. Elle

trône entre les anciens abattoirs désaffectés et démolis, la déchèterie municipale, les vestiges de l'Usine à gaz dont notre adresse porte le nom, le théâtre Kleber-Méleau et ce que l'on appelle une friche ; un espace occupé et inoccupé de différentes manières ces 15 dernières années.

Durant ces 15 dernières années et cette phase post-industrielle, nombre de projets urbanistiques ont tenté de transformer la zone en y construisant les quartiers de demain. Au fil des années, ces projets ont capoté tour à tour, principalement à cause de la pollution du sol entraînée par des décennies d'exploitation industrielle. Mais à chaque projet vient avec lui sa part d'incertitude quant à la pérennité de notre maison jaune, car s'il y a bien un objectif commun à ces projets, c'est celui de concevoir les quartiers de demain sans la présence de notre association. C'est ainsi que, depuis 15 ans, nous vivons au gré des projets avec des sursis de 1-2-3 années jusqu'à ce qu'un projet s'écroule et qu'un autre voit le jour, puis soit retardé, et ainsi de suite.

Ces incertitudes ont des répercussions à bien des niveaux. Par exemple, ne pas savoir si notre maison sera encore debout l'année suivante impacte directement nos conditions d'emploi. L'impossibilité de se projeter à long terme apporte une précarité qui se répercute non seulement sur les collègues présent·es mais également sur les embauches des collègues futur·es. Comment verbaliser à un entretien d'embauche que la maison sera peut-être détruite l'année prochaine, mais qu'en même temps, nous demandons un investissement fort au sein de notre association ?

Aussi, la maison est vieille et se détériore petit à petit, puisqu'elle est utilisée par plus de 30 personnes chaque soir depuis 32 ans. Et quand on demande des travaux de

réparations ou de rénovations à la gérance de la Ville de Lausanne qui est propriétaire, elle nous répond bien souvent que ça n'est pas la peine car la maison va finir par être détruite. Mais ça fait 15 ans que la maison a pour vocation d'être détruite. Cela rend notre travail précaire et les locaux inadaptés pour les personnes que nous accueillons chaque soir, qui sont les premières à en pâtir.

En 2024, les travaux vont bon train et malgré les rapports récents sur la pollution des sols, rien ne semble ni arrêter la machine, ni inclure le Sleep-in dans les futures constructions. Comment se fait-il qu'une structure d'utilité publique se retrouve à ce point en dehors des négociations et des perspectives ? Il convient d'analyser la situation à travers différents prismes :



Qui dit nouveaux quartiers et nouvelles constructions, dit nouveaux investisseurs. Effectivement, le terrain à bâtir proposé est grand et les communes n'ont simplement pas le porte-monnaie pour réaliser et, ainsi, décider de ces projets à elles seules. Elles doivent aller chercher des fonds privés pour qu'elles deviennent propriétaires et doivent ensuite trouver des locataires pour exploiter les appartements, les bureaux ou les futurs commerces.

Pas besoin d'aller beaucoup plus loin pour comprendre que dans ces rapports marchands, le théâtre fait meilleure figure qu'un hébergement pour sans-abri comme le Sleep-in dans les discussions entre communes et investisseur, d'autant plus que, comme dit précédemment, la pollution représente un obstacle de taille puisque la zone est découpée en différentes parties qui requièrent plus ou moins d'attention quant aux travaux à effectuer. Partant de là, seule une forte volonté politique nous conserverait (peut-être) à notre place.

2

Il ne faudrait pas la volonté politique d'une seule commune mais de trois. En effet, le projet de construction est chapeauté par les communes de Prilly et Renens, mais à cela s'ajoutent deux propriétaires fonciers : la Ville de Lausanne et les CFF.

Pour en revenir à notre maison, elle est la propriété de la Ville de Lausanne sur le sol de la Commune de Renens qui risque de devenir Commune de Prilly au moment des travaux. On peut s'imaginer qu'outre les relations de pouvoir entre les différents acteurs, il sera plus simple d'oublier le Sleep-in plutôt que de l'inclure et de le défendre comme un lieu qui a son histoire, sa fonction et son importance.

3

Ensuite, il faut rappeler que notre structure diffère légèrement des autres en raison de son fonctionnement associatif horizontal et de sa vocation à relayer les difficultés rencontrées sur le terrain pour les faire remonter aux politiques. Cet aspect qui nous semble primordial dans n'importe quelle approche du travail social n'est, encore une fois, guère un atout quand il s'agit de réfléchir à l'avenir "avec ou sans nous" pour nos subventionneurs.

4

Dernier bémol, et pas des moindres. Admettons que le Sleep-in ne fasse pas partie des plans du futur quartier – ce qui est le plus probable – mais que la volonté des communes soit de créer un hébergement d'urgence sur leur sol, dans un nouveau bâtiment ou dans un préexistant. Est-ce vraiment plausible ? Tout porte à croire que des bâtiments destinés aux personnes en situation de sans-abrisme, il n'y en a pas. Ou en tout cas, il n'y a pas la volonté d'en créer.

Durant l'hiver 2023-2024 et jusqu'à aujourd'hui, c'est un abri de la protection civile qui a ouvert ses portes faute de mieux. Autre exemple, un bâtiment dédié à l'accueil

d'urgence géré par la Ville de Lausanne (Tivoli 12) est un immeuble prêté par une gérance privée pour une durée déterminée en attendant sa démolition. Ce bâtiment abrite 40 personnes chaque soir et n'a toujours pas de solution de remplacement à ce jour.

Autant dire que la situation est incertaine à plus d'un niveau. Même s'il y avait une volonté de nous reloger, cela ne sera pas forcément possible en l'état.

Des bruits de couloir laissent entrevoir un délai à 2028 avant les travaux qui potentiellement raseront notre maison jaune. Alors si vous avez des moyens de parler aux communes concernées, un bâtiment à disposition ou si vous projetez d'en construire un dans le but d'accueillir notre association : n'hésitez pas !

4. FIN DE LA POLITIQUE DU THERMOMÈTRE : L'ANNUALISATION

Fin 2023, la Ville de Lausanne annonçait la nouvelle la plus attendue dans le bas seuil : l'annualisation des places d'hébergement d'urgence.

Résumé historique des revendications

Pour comprendre l'importance qu'il y a derrière cet instant politique, il faut remonter à la création des structures d'hébergement d'urgence en 1993.

La ville ouvre 2 structures en 1993, la Marmotte et le Sleep-in, afin d'offrir un toit pour les personnes sans-abri de la région, principalement des personnes en situation d'addiction. A cette période, les quelques 50 places offertes par la globalité des deux structures suffisaient au nombre de personnes les nécessitant. Il en va ainsi durant plusieurs années, jusqu'en 2001. Durant

période hivernale, les deux hébergements sont saturés et doivent refuser des personnes en plein hiver. Une femme essaiera de trouver refuge dans des toilettes publiques, elle ne passera pas la nuit et sera retrouvée morte au matin. À la suite de cette dramatique nouvelle, les autorités de la Ville de Lausanne décident d'ouvrir l'abri PC de la Vallée de la Jeunesse, non loin du Sleep-in, pour pallier au manque de place durant la saison hivernale et ainsi éviter un nouveau drame. Mathématiquement cela représente 60 lits en plus de décembre à mars, soit plus que le dispositif préexistant : 50 lits entre avril et décembre vs. 110 lits entre décembre et avril.

L'ouverture et la fermeture de ce bunker va se répéter année après année, permettant effectivement d'éviter un nouveau décès mais ne résolvant pas les carences de lits durant le reste de l'année. On appellera cette politique "la politique du thermomètre". Les revendications d'annualisation des places demandent la fin de cette politique en ouvrant les 110 places hivernales toute l'année, et si possible hors d'un bunker dans un bâtiment hors sol avec des fenêtres.

Les années suivantes, les populations fréquentant les structures changent au gré des besoins de main d'œuvre et des différents flux migratoires venant en Suisse pour y répondre. Le modèle de 1993 avec la Marmotte et le Sleep-in ne suffit plus. Les 2 hébergements sont complets la plupart du temps et doivent refuser de plus en plus de monde à leurs portes. Le Sleep-in tentera d'élever la voix pour que la Ville ouvre plus de places, mais rien n'y fait.

En 2012, la Ville de Lausanne bien consciente de la saturation du dispositif de 93 va répondre en créant un bureau des réservations afin de catégoriser les

en situation de sans-abrisme en leur donnant accès aux structures selon des ordres de priorité. Cette démarche avait pour but de décourager les populations les moins prioritaires afin qu'elles partent d'elles-mêmes et, conjointement, de refuser la création de nouvelles places pour lutter contre "l'appel d'air", une théorie qui justifie l'inaction politique en supposant que quelques soit le nombre de places disponibles, les hébergements seront perpétuellement saturés par de nouvelles arrivant-es. Mais les populations ne se sont pas découragées et la situation va de mal en pis.

En 2015, la fermeture de l'abri de la Vallée de la Jeunesse avec ses 60 lits provoque une onde de choc inédite aux portes du Sleep-in. Il n'y a jamais eu autant de monde dehors. Les revendications repartent de plus belles pour augmenter le nombre de places à l'année et visibiliser les conséquences de cette politique du thermomètre. Sans y parvenir.

C'est en 2022, avec la création du collectif **43m2**, que les choses vont commencer à changer. Dans un contexte politique où les déclarations d'intention d'annualiser le dispositif hivernal sont favorables, le collectif va faire effet d'accélérateur décisionnel et remettre le sujet du sans-abrisme constamment au-dessus de la pile des impératifs politiques à traiter. Le collectif fera 2 occupations de terrains afin de loger temporairement des personnes sans-abri, de multiples communiqués de presse pour visibiliser la thématique et, dans le courant de l'année 2023, la Ville de Lausanne annoncera l'annualisation des structures. Incroyable mais vrai, après des années de luttes et de revendications, cette réalité devient effective au printemps 2024 qui voit pour la première fois les portes des structures hivernales ne pas fermer. Ou plutôt les portes de LA structure puisque durant cet hiver 2023-2024, seul l'Abri PC de la Vallée

de la Jeunesse avait ouvert ses portes avec ses 60 lits. Effectivement, cette annualisation ne se fait lorsque le dispositif hivernal est le plus étoffé. “Le Répit”, une structure d’hébergement d’urgence hivernale proposant plus de 80 lits, avait définitivement fermé à la fin de l’hiver 2022-2023 après 7 ans d’activités durant les périodes les plus froides.

Bon, et puis pour rester dans la critique et le pessimisme qui nous caractérise, l’Abri PC, avec ses chambres à 18 lits sans aération et sans fenêtre, n’est pas le bâtiment idéal à voir ouvert à l’année.

Certain·es se diront peut-être : “oui, mais c’est déjà pas mal.” Alors faisons un constat du nombre de structures, de places et des conditions structurelles de celles-ci :

- **La Marmotte** (1993) : 31 places dans une maison hors sol n’ayant pas de menace quant à une fin de bail ou d’activités.
- **Le Sleep-in** (1993) : 35 places dans une maison hors sol avec comme propriétaire la Ville de Lausanne et ayant 2028 comme date butoir avant le début de travaux sur la friche de Malley (Malley-Gazomètre), sans garantie de renouvellement de la structure et du nombre de places.
- **L’Abri PC** de la Vallée de la Jeunesse (2001 les hivers et 2024 toute l’année) : 60 places dans un bunker au sous-sol n’ayant pas de menace quant à une fin de bail ou d’activités.
- **L’Étape** (2018) : 40 places dans un bâtiment hors sol avec comme propriétaire la Ville de Lausanne et n’ayant pas de menace quant à une fin de bail ou d’activités.

- Tivoli 12 (fin 2023) : 42 places dans une maison hors sol et ayant mars 2026 comme date butoir sans garantie de renouvellement de la structure et du nombre de places.

Il est indéniable et important de saluer et de mettre en avant les progrès et l'augmentation du dispositif depuis 1993 : **70** places en 1993 vs. **213** places en 2024.

Néanmoins, il faut admettre qu'une partie de ces places (**77** = Tivoli + le Sleep-in) sont conditionnées dans le temps et qu'aucune solution n'a vu le jour aujourd'hui. Ajoutons, au-delà des conditions d'accueil épinglée par Amnesty ("Selon la Commission nationale de prévention contre la torture, héberger quelqu'un dans un abri souterrain durant plus de trois semaines s'apparente à de la maltraitance."), que l'Abri PC et ses **60** places a pour vocation d'être une solution d'urgence en cas de guerre ou de catastrophe naturelle. Alors ne passons pas du pessimisme au complotisme, mais vous voyez ce qu'on veut dire. D'autant plus que si l'on rajoute à l'équation le nombre toujours grandissant de personnes en situation de sans-abrisme.

Alors pourquoi les structures d'hébergement d'urgence, pourtant reconnues d'utilité publique, sont-elles menacées dans leurs existences ? Pourquoi ces menaces alors que d'autres structures d'utilité publique comme les théâtres, les musées, les piscines, sans citer les écoles ou les crèches ne semblent pas sous le même joug ?

Peut-être parce qu'il n'y a pas assez de communication ou qu'il n'y a pas de volonté politique commune entre les dicastères du social et du logement ? Même si nous savons que nos répondant-es hiérarchiques du côté des services sociaux de la Ville de Lausanne remplissent un travail d'arrachepied pour pérenniser ce dispositif, voire

l'agrandir, iels ne trouvent pas de bâtiment pour répondre aux échéances et aux objectifs fixés. Car il ne faut pas oublier que le sans-abrisme est avant tout un problème de logement, et qui dit logement dit matériellement des bâtiments, des espaces pour accueillir les personnes. Et nous pensons que c'est à travers ce prisme matériel qu'il faudra fournir les efforts futurs. L'immobilier est un domaine qui a échappé de longue date à l'Etat. Les budgets de la Municipalité de Lausanne ne permettent pas à cette dernière de concurrencer le marché libre et ses richissimes gérances qui n'ont pas d'avantages financiers à se consacrer à la création d'hébergements d'urgence. Dans le meilleur des cas, les gérances privées louent des bâtiments à la Ville de Lausanne pour de courtes durées jusqu'à la démolition de ces immeubles ; c'est le cas de Tivoli aujourd'hui et plus indirectement du Sleep-in, ce qui met en lumière le combat inégal entre les forces communales et les investisseurs privés.

Quels sont les possibles dans un contexte libéral qui ne va pas changer d'ici à demain ?

Plusieurs pistes à court et moyen termes semblent être intéressantes, si l'on part du principe que les causes du problème structurel qu'est le sans-abrisme et plus largement le mal logement ne changeront pas de sitôt.

Par exemple, en 2023, Benoît Gaillard, élu socialiste au Grand Conseil Vaudois, alertait sur le nombre d'appartements vides qu'il recensait à plus de 8'000 uniquement dans Lausanne. Des potentielles solutions temporaires, mais des solutions quand même compte tenu du nombre de personnes à la rue.

Autre exemple : les surfaces commerciales vides qui font jaser la Suisse et les cantons depuis plus de 10 ans. Le

canton de Genève avait autorisé leur transformation en appartement comme l'indique cet article de la RTS de 2018 : "A Genève, la question est politiquement sensible au regard de la crise du logement. Le canton compte plus de 3% de bureaux inoccupés, contre 0,4% d'appartements libres. (...) Ils ont accepté en juin 2015 une modification légale visant à faciliter la transformation de bureaux vacants en logements. Théoriquement, plus de 1500 appartements de 100 m2 pourraient tenir dans les 400 bureaux actuellement inexploités dans le canton."

On peut également se poser la question de redéfinir la politique lausannoise en matière de logement dite des "trois tiers", qui comportent aujourd'hui un tiers d'appartement subventionnés, un tiers à loyers modérés, un tiers sur le marché libre, pour y inclure une dimension de Housing First pour des personnes hébergées dans les structures d'urgence. Et n'oublions pas qu'une grande partie des personnes précaires, pour ne pas dire une majorité, ne sont pas comptabilisées dans le dispositif que nous mentionnons ci-dessus. Elles sont invisibilisées de ce dernier en habitant de manière collective dans ce que l'on appelle des squats, qui bénéficient pour certains de contrat de prêt à usage pour une période définie avant des travaux ou une démolition. Cette pratique reste marginale de par son engagement illégal, mais gagnerait à être valorisée et légalisée par les autorités tant elle est une véritable ressource face à la crise du logement.

En attendant des changements structurels profonds précédés de pansements innovants pour lutter contre le sans-abrisme et le mal logement, nous tenions à saluer la Municipale Emilie Möschler et la cheffe du dispositif d'aide d'urgence Eliane Belser pour la réalisation de cette annualisation, ainsi que le député écologiste Ilias

Panchard et les partis de SolidaritéS et du POP pour leur soutien indéfectible. Et merci bien entendu aux personnes et collectifs sans lequel·les ces changements n'auraient probablement jamais vu le jour.



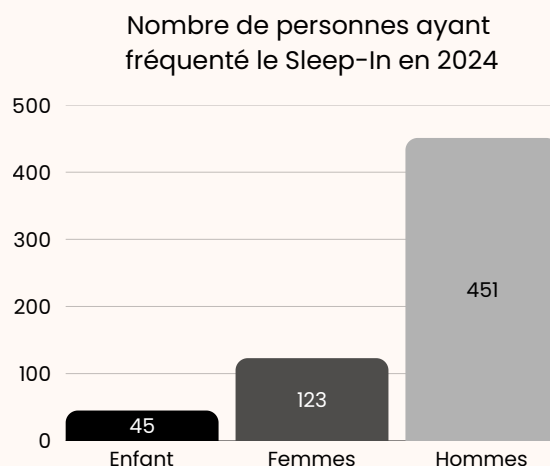
STATISTIQUES

L'ensemble des données présentées ici proviennent de la base de données ACDURG, mise en place par la Ville de Lausanne et utilisée par l'ensemble des structures d'hébergement d'urgence de la ville.

Cette année, notre structure a accueilli 619 personnes différentes. Si le nombre de femmes n'est pas plus élevé que l'année précédente, nous rappelons qu'il avait drastiquement augmenté entre 2022 et 2023 (il a quasiment doublé entre 2022 et 2024). Plusieurs soirs, notre étage femme fut rempli, et nous avons parfois dû refuser des femmes. Nous enregistrons en effet 176 refus de femmes tout au long de 2024.

De plus, pour certaines femmes, le Sleep-in peut être un lieu adapté au format familial lorsque leurs maris sont également pris (elles peuvent passer un moment ensemble, partager des repas en famille, etc.). Pour d'autres, cette structure mixte, avec des chambres partagées (allant jusqu'à 5) est plutôt source de violence. En ce sens, nous tenons à rappeler et encourager un des constats du rapport préavis de la Ville de Lausanne, qui prévoit un hébergement d'urgence non mixte.

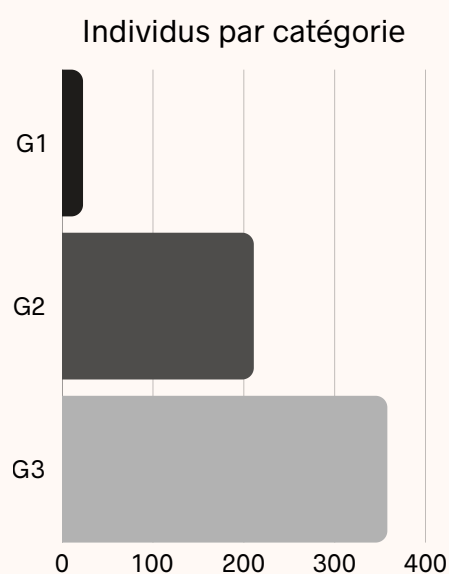
Quant aux enfants, s'il est nécessaire de le rappeler, il est déroutant de les voir grandir dans un hébergement d'urgence. Aucun lieu où se (re)poser avant 21h, ce ne sont pas des conditions de vie pour les enfants ; d'ailleurs, plusieurs ont des maladies chroniques. Concernant ceux en âge d'être scolarisés, la vie entre école et hébergement d'urgence ne permet évidemment pas d'envisager des réussites scolaires, sans vouloir être déterministe.



Catégories et nuitées

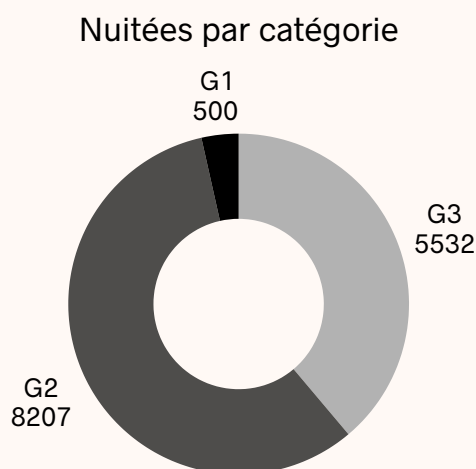
Les personnes qui fréquentent les hébergements d'urgence passent – la plupart du temps – par le Bureau des Réservations, fondé en 2012 à Lausanne. Il a pour but d'attribuer des réservations aux différentes personnes dans les différentes structures. Il fonctionne avec un système de priorisation, et donc de catégorisation :

- **G1** : Personne résidente dans le Canton de Vaud depuis plus d'un an, de nationalité suisse, ou avec un titre de séjour valable.
- **G2** : personne non-résidente, vulnérable. Comprend les femmes, les personnes souffrant de maladies chroniques, les enfants et les personnes de plus de 60 ans.
- **G3** : Toutes les autres personnes, majoritairement des hommes sans-papiers.



En 2024, le Sleep-in a accueilli 619 personnes, dont la majorité appartenait à la catégorie G3. Contrairement aux personnes classées G1 et G2, qui bénéficient d'un accès prioritaire avec des réservations pouvant aller jusqu'à 28 jours, les personnes de catégorie G3 ne peuvent réserver qu'entre 1 et 7 nuits, selon la période de l'année. De plus, un délai de plusieurs jours, voire semaines, peut s'écouler entre le passage au Bureau des réservations et le début effectif de la réservation, laissant ces personnes sans garantie d'hébergement pendant cet intervalle.

Cette inégalité d'accès se reflète dans le nombre de nuitées enregistrées par catégorie : sur les 14'039 nuitées comptabilisées, les personnes G3 en ont cumulé 5'332, soit 38 %, alors qu'elles représentent 60 % des usagers du Sleep-in. Par ailleurs, la majorité des nuitées des G3 n'ont pas été attribuées par le Bureau des réservations, mais via notre propre système de distribution de lits d'urgence. En effet, sur les 35 lits disponibles, seuls 23 sont gérés par le Bureau des réservations. Nous avons ainsi choisi de réserver chaque soir 2 lits d'urgence pour des femmes sans réservation et 10 pour des hommes dans la même situation.



Il est visible sur les graphiques précédents que le nombre de nuitées accordées aux différentes catégories

est drastiquement différent du nombre de personnes naviguant dans le système d'hébergement d'urgence. Ainsi, ce sont toujours les mêmes personnes – celles appartenant à la catégorie G3 – qui se voient refuser l'accès aux lits. Cette catégorie reflète une réalité bien spécifique : celle d'hommes, souvent jeunes, racisés, non-suisse, venus ici avec l'espoir de trouver un avenir meilleur. Or, confrontés à la discrimination, privés de papiers et donc d'accès à l'emploi, ils se retrouvent également marginalisés dans le système d'hébergement d'urgence.

5480 REFUS

C'est le nombre de fois où l'on a répondu non pour un lit. En moyenne, cela équivaut à 15 refus par soir, ce qui démontre une fois de plus l'état du réseau des hébergements d'urgence lausannois. Malgré l'annualisation du dispositif fin 2023, les refus n'ont pas diminué. La fermeture – aussi en 2023 – de l'espace "Le Répit", qui offrait un accueil inconditionnel durant la nuit, n'a rien arrangé à cette pression.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toutes les personnes sans qui le Sleep-in ne serait pas ce qu'il a pu être cette année.

MERCI !

À Mustapha qui s'occupe si bien de notre maison. À Debora, partie à la retraite maintenant.

À tous·tes les membres qui suivent nos actualités, nous lisent et nous soutiennent.

À la CARL et Table Suisse pour les denrées alimentaires indispensables.

À Ingrid et son équipe pour tout le soutien matériel.

À l'AFQM pour ses permanences sociales.

À la ZAD de la Colline et Marina Sevastopoulo de nous avoir aidé à sortir la tête de l'eau financièrement. On tâchera de mieux gérer nos comptes !

À tous les collectifs qui défendent les droits des personnes en situation de sans-abrisme et qui tentent d'améliorer leurs conditions de vie : La Maraude, La Demeure, 43m2.

À toutes les personnes que nous accueillons pour leur bienveillance, leur patience, leurs réflexions et leur courage.

COMPTES

Bilan final

01.01.24 - 31.12.24

Actif			Précédent	Passif			Précédent
1	Actifs	92'413.37	47'236.84	2	Passifs	92'413.37	47'236.84
10	Actifs circulants	92'413.37	47'236.84	20	Capitaux étrangers à court terme	118'035.11	100'686.63
100	Trésorerie	63'924.65	38'207.99	200	Dettes à court terme résultant de l'achat de biens	29'706.89	
1000	Caisse	0.00	150.00	2002	Dettes résultant de charges de personnel	29'706.89	
1010	Poste finance - Compte Principal CH68	18'611.76	16'819.13	210	Dettes à court terme portant intérêt	0.00	
1011	Poste finance - Compte Punaise/Logement CH34	3'977.93	21'237.82	2155.2	Retenue office des poursuites	0.00	
1012	Carte Crédit Poste	0.00	1.04	220	Autres dettes à court terme	50'000.00	
1013	Poste finance - Compte Dons et Cotisations CH80	41'334.96		2210	Autres dettes à court terme envers des tiers (sans int	50'000.00	
114	Autres créances à court terme	1'460.15		227	Autres dettes à court terme relatives aux charges	0.00	
1140	Avances sur salaire	0.00		2270	Compte courant Prévoyance Professionnelle (LPP)	0.00	
1149	Prêt RM Résultat OP	1'460.15		2271	Compte courant AVS, AI, APG, CAF et AC	0.00	
130	Actifs de régularisation (actifs transitoires)	27'028.57	9'028.85	2273	Compte courant Assurances de personnes(PGM, LA	0.00	
1300	Actifs transitoires	27'028.57	9'028.85	2279	C/C impôt à la source	0.00	
				230	Passifs de régularisation (passifs transitoires) et	38'328.22	100'686.63
				2300	Passifs transitoires	38'328.22	100'686.63
				28	Capital de l'organisation	-25'621.74	-53'449.79
				296	Réserves facultatives, fonds libres et fonds affect	27'828.05	
				2960	Fonds de péréquation	27'828.05	
				297	Bénéfice ou perte reporté	-53'449.79	-53'449.79
				2970	Excédent de charges	-12'596.04	
				2978	Bénéfice ou Perte reporté	-40'853.75	-40'853.75
				2979	Excédent de produit	0.00	-12'596.04
		92'413.37	47'236.84			92'413.37	47'236.84

Pertes et Profits

01.01.24 - 31.12.24

Charges			Précédent	Produits			Précédent
4	Charges directes d'exploitation	2'173.30	3'623.75	3	Produits nets des ventes de biens et de presta	1'037'673.86	1'003'788.22
440	Charges des projets	1'955.00	1'144.25	300	Cotisations	170.00	180.00
4420	Campagne de collecte de fonds	1'955.00		3000	Cotisations des membres actifs	170.00	180.00
4440	Charges liées à projets temporaires	0.00	1'144.25	301	Dons	85'899.56	21'890.95
450	Charges des manifestations	0.00	2'479.50	3010	Dons et Cotisations des membres passifs	85'899.56	21'890.95
4501	Fête des 30 ans de l'Association Sleep-in	0.00	1'879.50	310	Subventions	951'604.30	981'696.02
4520	Manifestation 3	0.00	600.00	3100	Subvention Principale	899'100.00	860'300.00
4523	Location de salles	0.00	600.00	3101	Subvention Chaîne du Bonheur Accueil de Jour	0.00	24'376.82
480	Autres charges d'exploitation	218.30		3105	Subvention Communication ville de Renens	0.00	2'500.00
4890	Autres charges (Nos dons, Coti et autres envers d'autres a	218.30		3107	Remboursement Ville Punaise de Lit	39'000.00	30'653.50
5	Charges de personnel	685'835.82	717'368.42	3108	Subvention Chaîne du Bonheur Projet Logement	13'504.30	50'641.70
520	Charges de Salaires	526'522.67	537'202.10	3130	Remboursements et/ou Versements Canton VD	0.00	13'224.00
5200	Salaires veilles	322'284.00	323'794.55	380	Autres produits et divers	0.00	21.25
5201	Coordination, colloques et accompagnement	26'738.08	39'350.29	3880	Excédent caisse principale	0.00	21.25
5202	Salaires Projet Logement	3'931.35	5'066.20				
5203	Salaires Punaises	10'385.85					
5204	Divers non soumis AVS	427.39					
5205	Salaires Administratif	58'200.85	66'884.46				
5206	Salaires Nettoyage	65'734.15	55'032.75				
5207	Salaires Intendance	19'870.54	25'226.95				
5208	Salaires AJ	0.00	21'496.90				
5209	Piquets de veille	150.00	350.00				
5210	Salaires Supervision	242.90					
5212	Carences (en cas de Maladie Employé.e.x.s)	18'557.56					
527	Charges sociales salariales	118'147.95	107'056.45				
5270	Cotisations et décomptes - AVS, AI, APG, AC, CAF	48'898.20	45'616.70				
5271	Caisse d'Alloc Fam (CAF) - non utilisé en 2024	0.00	9'900.00				
5272_C	Cotisations - LPP Pro	0.00					
5272_P	Primes et Décomptes - LPP Pro	11'743.25	16'204.15				
5273	Charges totales AJ	0.00	-790.00				
5273b	Charges totales Projet Logement	0.00	-1'000.00				
5274	Indemnités Journalière Maladie et Accidents	26'218.40					
5275	Cotisations Assurance Maladie et Accidents	0.00					
5277	Primes Assurance Maladie et Accidents	26'956.60	26'535.20				
5278	Carences - 2023	0.00	10'590.40				
5279b	Allocation paternité	2'831.50					
5279d	Allocation de naissance	1'500.00					

Pertes et Profits

01.01.24 - 31.12.24

Charges		Précédent	Produits		Précédent
528	Autres charges de personnel	24'411.35	54'696.58		
5280	Frais de salaires non-soumis (Déplacements)	2'254.00	7'288.70		
5281	Frais de salaires soumis - non utilisé en 2025	20'648.90	38'014.60		
5282	Frais de gestion du personnel	1'508.45	8'193.28		
5289	Formation	0.00	1'200.00		
529	Prestations de tiers	16'753.85	18'413.29		
5290	Prestations de tiers/temporaires	0.00	1'187.00		
5292	Nettoyage de tiers (JL, etc)	16'753.85	13'046.29		
5293	Supervision (intervenant.e externe)	0.00	4'180.00		
6	Autres charges d'exploitation, amortissements et corr	321'963.54	371'802.94		
60	Charges de locaux	218'192.47	259'944.17		
6000	alimentation	3'525.15	15'596.15		
6010	Loyer	122'400.00	119'340.00		
6030	Blanchisserie	55'036.50	55'759.40		
6040	Charges exceptionnelles en lien avec la maison	5'530.00			
6050	Entretien général	17'834.82	39'101.76		
6051	Coûts Punaises de lits	13'211.15	24'802.36		
6052	Nuisibles (rats, blattes ... tous sauf punaises de lit)	654.85			
6060	Hygiène, pharmacie	0.00	2'885.00		
6070	Entretien général AJ	0.00	811.65		
6071	Alimentation AJ	0.00	919.80		
6072	Coiffeur	0.00	591.00		
6073	Hygiène, Pharmacie AJ	0.00	137.05		
61	Projet Logement	26'672.59	44'090.40		
6100	Livit Epalinges	0.00	-37.55		
6101	Livit Victor Ruffy	333.95	21'198.25		
6102	Appart Renens	17'924.75	9'815.40		
6105	Maison Pully	8'413.89	12'754.25		
6140	Charges logement montolieu	0.00	360.05		
63	Assurances-choses, droits, taxes, autorisations	7'976.30	6'499.30		
6300	Assurances biens	1'587.20	1'587.20		
6310	Alarme et assurance incendie	6'389.10	4'912.10		
64	Charges d'énergie et évacuation des déchets	46'244.45	35'831.60		
6400	Energie, eau, chauffage	41'162.35	30'348.35		
6460	Déchets, poubelle	5'082.10	5'062.83		
6470	Déchet, poubelle AJ	0.00	420.42		
65	Charges d'administration et d'informatique	20'811.88	17'944.69		
6500	Frais de bureau	7'363.15	10'081.89		
6501	Frais bureau - logement	302.20	1'485.10		
6502	Frais de comptes bancaires et retraits bancaires	209.08			
6510	Documentation, animation	1'325.90	1'855.75		

Pertes et Profits

01.01.24 - 31.12.24

Charges		Précédent	Produits		Précédent
6530	Frais de téléphone, internet	2'517.00	2'367.95		
6540	Expertise comptable et ADUNA	9'094.55	2'154.00		
67	Autres charges d'exploitation	2'065.85	7'492.78		
6700	Dégats, vol, vandalisme	0.00	220.00		
6720	Dépannage social	370.00	4'615.78		
6740	manque caisse principale	0.00	129.90		
6750	Divers	0.00	550.00		
6780	Frais de véhicule	1'695.85	1'977.10		
8	Résultats exceptionnels et hors exploitation, Variation	27'701.20	-76'410.85		
8200	Attributions aux fonds affectés	27'828.05			
8210	Utilisation de fonds affectés	0.00	-75'239.44		
8500	(Uniquement Correction Fin d'année Impôts Source) Char	-126.85	-1'171.41		
8501	Charges exceptionnelles, uniques ou hors période	30'410.00			
8510	Produits exceptionnels, uniques ou hors période	-30'410.00			
		1'037'673.86	1'016'384.26	Différence précédente (perte)	12'596.04
					1'016'384.26

